



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 mars 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 16 mars 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 31 mars 2004

**Aménagement de l'Avenue de Paris - Convention avec le Conseil
Général pour l'intervention de la Ville de Niort sur le domaine
public départemental**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance :

Mademoiselle Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2004

Mademoiselle Fabienne RAVENEAU, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le cadre de notre politique de sécurisation routière, un réaménagement de l'avenue de Paris (sur le tronçon Terraudière - Sauquet Javelot) a été décidé, lors d'un précédent Conseil Municipal, permettant un meilleur partage de l'espace entre les différents usagers d'une part, et en intégrant des zones de ralentissement d'autre part.

L'avenue de Paris étant une voirie départementale, la convention ci-annexée fixe les conditions et modalités de mise en oeuvre de cette intervention de la Ville de Niort sur le domaine public routier du Conseil Général des Deux-Sèvres.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention afférente, ci-annexée, entre le Conseil Général des Deux-Sèvres et la Ville de Niort.

LE CONSEIL ADOPTE

| | |
|-----------------|----|
| Pour : | 38 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 1 |
| Non participé : | 0 |
| Excusé : | 6 |

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Fabienne RAVENEAU